



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY

**SEANCE DU 6 MAI 2024 À 20H00**

CM51-2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de Conseillers présents : 26  
Nombre de Conseillers votants : 32  
Quorum : 17 (atteint)

Date de la convocation : 30 avril 2024

Président : Jean-Michel PRIEUR, Maire

Présents :

Magaly PROUST, Pierre-Alexandre PELLETIER, Véronique REISS, Hervé LE BRETON, Catherine MAGNAVAL, Joël GRISON, Philippe BELAUD, Pascale ROBIN, Antoine DESCROIX, Myriam PETIT, Sylvie BOUTET, Sylvie DUQUESNOY, David WANSCHOOR, Jérôme FOURNIER, Jérôme BACLE, Anthony PELLETIER, Bérengère AYRAULT, Sonia YANSANE, Lucile MAUILLON, Kévin MERLIOT, Nicolas ROUSSELIERE, Joël DENIS, Béatrice LARGEAU, Lucie TROUVE, VERDON Laurence

Pouvoirs :

Chantal RIVAULT donne procuration à MAUILLON Lucile  
Claude BEAUCHAMP donne procuration à ROBIN Pascale  
Jean-Luc TREHOREL donne procuration à PELLETIER Anthony  
Cécile CHIDA donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre  
Jean-Luc BARDET donne procuration à VERDON Laurence  
Karine HERVE donne procuration à LARGEAU Béatrice

Absence excusé : Franck MONGIN

Secrétaire de séance : Magaly PROUST

-----  
**REALISATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA PREE ET LA RUE DU CHATEAU –  
INTERET GENERAL DE L'OPERATION ET DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE  
D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son articles R.112-4, ainsi que ses articles L.131-1 et suivants et R.131-1 et suivants relatifs à l'enquête parcellaire ;

VU l'arrêté préfectoral du 1er avril 1997 rendant public le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Parthenay et Châtillon-sur-Thouet ;

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé le 18 février 2002 ;

VU le Plan de prévention des risques Inondation de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 26 mai 2011 et notamment son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Patrimoine et Commerce Local » en date du 3 avril 2024 ;

VU le dossier exposant les motifs d'utilité publique de la réalisation d'une liaison douce entre la rue du Château et La Prée, les travaux projetés et l'estimation sommaire des coûts, tel qu'annexé à la présente délibération ;

VU le dossier d'enquête parcellaire ci annexé concernant les parcelles AB23, AM99 et AM100 à Parthenay ;

CONSIDERANT que l'aménagement d'une liaison douce entre la rue du Château et La Prée revêt un caractère d'intérêt général, dans la mesure où il contribue au développement des mobilités douces et de l'activité touristique, à l'accessibilité du site notamment pour les personnes à mobilité réduite, et la sécurisation des accès à des lieux accueillant ou pouvant accueillir des événements et pratiques touristiques, sportifs et culturels ;

CONSIDERANT que ce projet vise à mettre en valeur le patrimoine local par des aménagements paysagers ;

CONSIDERANT que ce projet est compatible d'une part avec les documents d'urbanisme, et d'autre part avec les contraintes liées au caractère inondable, naturel et patrimonial du lieu ;

CONSIDERANT que, au vu de son caractère, ce projet ne présente pas une atteinte disproportionnée au droit de propriété ;

CONSIDERANT le processus infructueux d'acquisition amiable d'une partie de la parcelle AB23 à Parthenay indispensable à l'aménagement de cette liaison douce ;

CONSIDERANT qu'il convient de poursuivre l'acquisition de la partie de la parcelle AB23 indispensable à l'opération et l'ensemble des parts indivis des parcelles AM99 et AM100, y compris si nécessaire par voie d'expropriation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

-de poursuivre par voie amiable ou par voie d'expropriation l'acquisition d'une partie de la parcelle AB23 correspondant à environ 1 075 m<sup>2</sup>, ainsi que des parts indivis des parcelles AM99 et AM100 ;

-d'approuver le dossier de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) tel qu'annexé à la présente délibération ;

-d'approuver le dossier d'enquête parcellaire tel qu'annexé à la présente délibération ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de Mme La Préfète des Deux-Sèvres que le projet soit déclaré d'utilité publique ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de Mme La Préfète des Deux-Sèvres l'ouverture des enquêtes conjointes préalable à la DUP et parcellaire, et à l'issue de celles-ci le prononcé de la DUP et de la cessibilité ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait & Délibéré, en Mairie, à PARTHENAY, les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé le Maire et les secrétaires

POUR EXTRAIT CONFORME

(signature électronique)

Publiée le jour de la réception en préfecture

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de POITIERS, 15 rue de Blossac, 86 000 Poitiers, ou déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État